

Date : 6 janvier 2023

PROGRAMME D'AIDE À L'INTERNATIONALISATION DE LA RECHERCHE (PAIR) 6^e CONCOURS – 2023-2025

Contexte

Cette nouvelle édition du PAIR 2023-2025 permettra de financer 15 projets sélectionnés par voie de concours. Le PAIR 2023-2025 finance des projets pour une durée maximale de 2 ans, le financement de la deuxième année étant conditionnel à l'avancement satisfaisant des activités du projet, tel que communiqué dans un rapport de rendement annuel.

La mondialisation touche aujourd'hui de nombreuses facettes de la vie des individus. Les défis sociétaux reliés entre autres à la santé, l'éducation, l'énergie, l'environnement ou le commerce sont devenus pour la plupart transfrontaliers et requièrent la mobilisation d'un savoir international. La recherche joue un rôle clé dans la réponse des pays à la mondialisation. Dans ce contexte, la collaboration internationale en recherche devient un outil nécessaire pour développer et valoriser la production scientifique en lien avec les défis sociétaux et participer aux réseaux mondiaux de recherche.

L'implication de partenaires internationaux en recherche, la participation à des réseaux mondiaux de recherche avec comme objectif clair l'attraction d'étudiantes et d'étudiants chercheurs prometteurs venus d'ailleurs sont devenus des enjeux majeurs pour les universités incluant l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Le PAIR contribue donc directement à l'atteinte des orientations 2 et 3 du Plan stratégique 2020-2025 de l'UQTR : « Développer nos savoirs et innover dans nos approches en formation et en recherche dans un monde en constante transformation », et « Attirer et développer les talents pour enrichir l'expérience universitaire et favoriser la réussite étudiante ». Les projets sélectionnés devront s'inscrire également dans les orientations de la [Planification de la recherche stratégique 2020-2025](#).

Nature et objectifs

Le PAIR 2023-2025 se présente comme un fonds de soutien d'une durée maximale de 2 ans, qui servira de levier pour la mise en place de nouvelles collaborations de recherche à l'international, ou qui permettra de consolider des collaborations récentes, priorisant l'attraction de chercheuses et chercheurs au niveau du doctorat en premier lieu, et de la maîtrise en second lieu. Ce programme a pour objectif global de contribuer à l'accroissement des collaborations en recherche avec des chercheuses et chercheurs du monde entier et à la valorisation de l'expertise de l'UQTR dans ses créneaux d'excellence, le tout afin d'augmenter son rayonnement international.

Plus spécifiquement, le concours PAIR 2023-2025 vise à soutenir les efforts des membres du corps professoral afin qu'ils puissent développer ou renforcer des projets de collaboration internationale en recherche qui :

- permettent la participation de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants internationaux qui vont s'inscrire dans l'un des programmes de doctorat ou de maîtrise à l'UQTR;
- sont arrimés à la [Planification de la recherche stratégique 2020-2025](#) et présentent des perspectives intéressantes viables à long terme avec un impact structurant pour l'UQTR et ses partenaires (éléments d'innovation);
- permettent de démarrer ou consolider les réseaux et initiatives des membres du corps professoral en début de carrière.

Le PAIR 2023-2025 étant avant tout un appui à l'internationalisation de la recherche. Ne seront pas admissibles les projets n'incluant aucun collaborateur ou collaboratrice de recherche à l'international. De même, le PAIR 2023-2025 ne pourra servir à financer une bourse d'études pour une étudiante ou un étudiant international déjà inscrit à l'UQTR.

Critères de financement

Cette édition du PAIR finance des projets pour une **durée maximale de deux années**. Le financement doit être essentiellement utilisé comme une bourse pour attirer des nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants chercheurs internationaux participant aux projets (minimum 80% du budget demandé). Ces étudiantes et étudiants doivent être inscrits à l'UQTR dans l'un des programmes de doctorat en premier lieu ou de maîtrise en second lieu au moment de l'utilisation du financement. La session de première inscription pour l'an 1 du projet doit être l'été 2023, l'automne 2023 ou l'hiver 2024. Conditionnellement au renouvellement du financement pour l'an 2, il sera possible de réserver la bourse de la deuxième année à une ou des nouvelles étudiantes ou un ou des nouveaux étudiants internationaux participant au même projet, lorsque la nature du partenariat le justifie. Dans ce cas spécifique, la session de première inscription pourra être l'été 2024, l'automne 2024 ou l'hiver 2025.

Le financement annuel maximal par projet est 15 000 \$CAN (maximum de 30 000 \$CAN pour 2 ans). Chaque bourse pourra atteindre une valeur maximale de 15 000 CAN/an tant à la maîtrise qu'au doctorat. Il est souhaitable, mais non obligatoire, que le projet prévoie des activités de recherche conjointes entre les différents partenaires, des initiatives de diffusion des savoirs et de rayonnement (maximum de 20% du budget du projet). Un projet pourrait aussi présenter des bourses de valeur moindre, réparties sur un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants (par ex. 2 bourses annuelles de 7500\$), lorsque justifié par la nature de la collaboration de recherche et les objectifs du partenariat international.

Le montant réservé à la bourse du PAIR, quant à lui, est uniquement cumulable avec les programmes institutionnels qui s'offrent aux futures étudiantes et futurs étudiants à la maîtrise et au doctorat (notamment les bourses *Universalis causa* et les programmes conjoints avec Mitacs) et ne saurait s'ajouter à d'autres bourses externes. Par ailleurs, chaque membre du corps professoral pourrait bonifier la ou les bourses offertes à partir de ses propres fonds de recherche le permettant.

Il est important de noter que les étudiantes et étudiants déjà bénéficiaires de la 5^e édition du PAIR (2022-2024) ne pourront recevoir de bourse dans le cadre du présent appel, puisque le programme vise des nouvelles inscriptions.

Une seule proposition par membre du corps professoral pourra être soumise dans le cadre de cet appel.

La période de décaissement pour ce 6^e concours du PAIR sera du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 pour l'an 1, et du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 pour l'an 2, le financement de l'an 2 étant conditionnel à l'avancement satisfaisant des objectifs de la collaboration internationale.

Dépenses admissibles

Dépenses liées à l'attraction de nouveaux étudiants aux cycles supérieurs

- Bourse pouvant aller jusqu'à 15 000 \$CAN au doctorat ou à la maîtrise par étudiante ou étudiant international participant au projet.

Frais de mission et de déplacements essentiels liés à la recherche, si la situation sanitaire le permet

- Billet d'avion international et transfert vers l'aéroport ou vers l'hôtel;
- Frais liés à l'obtention de visa (photo passeport, droit de visa, vaccins et prophylaxie, assurances, etc.);
- Frais de déplacement ;
- Frais de séjour (per diem, hébergement).

Frais reliés à la valorisation des résultats et des retombées

- Organisation de colloques ou congrès scientifiques;
- Site Web;
- Frais liés à la publication;
- Organisation d'événements destinés à un large public;
- Traduction d'articles, de communication ou d'outils de valorisation des résultats de la recherche.

Critères d'admissibilité

Le projet doit favoriser avant tout la participation aux projets de recherche internationaux en cours ou en développement des membres du corps professoral de l'UQTR, de nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants internationaux qui vont s'inscrire au doctorat (ou à la maîtrise) dès la session d'été 2023, d'automne 2023 ou d'hiver 2024. L'étudiante, l'étudiant, ou les étudiants internationaux pressentis pour une bourse n'ont pas à être identifiés au moment de la soumission de la proposition. Toutefois, une stratégie de recrutement doit être clairement présentée dans le cadre du partenariat en émergence ou établi.

Le PAIR souscrit aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) et encourage les membres du corps professoral à mettre en relief ces principes dans leur proposition.

Le projet doit inclure une collaboration émergente ou confirmée avec un ou plusieurs chercheurs, chercheuses ou partenaire(s) international(aux) de l'UQTR. Le projet mené en partenariat doit s'inscrire à l'intérieur des priorités institutionnelles de l'UQTR et du ou des partenaires en matière de recherche et d'internationalisation. La lettre d'appui émanant des établissements partenaires permettra d'apprécier l'apport du projet aux priorités institutionnelles.

Les personnes qui répondent aux conditions suivantes peuvent soumettre leur proposition dans le cadre du 6^e concours PAIR :

- Être professeur régulier ou professeure régulière;
- Être un membre du corps professoral habilité à superviser des étudiantes et des étudiants à la maîtrise et au doctorat;
- Ne pas être en congé sans solde au cours de l'année pour laquelle la subvention est demandée. Par ailleurs, les membres du corps professoral peuvent bénéficier d'une subvention durant une année sabbatique.

Rapports

Au terme de la première année de la subvention, un rapport de progression doit être déposé faisant état des réalisations accomplies et des prévisions budgétaires de l'an 2. Si le financement est reconduit pour l'an 2 du projet, un rapport final devra être déposé. Les gabarits pertinents seront fournis à cet effet.

Évaluation et sélection

Les projets respectant les critères d'admissibilité seront évalués par un comité scientifique composé de trois membres du corps professoral provenant des unités de recherche de l'UQTR, présidé par le doyen de la recherche et la création. Les projets recommandés par le comité scientifique seront transmis à un comité avisé stratégique, composé du vice-recteur à la recherche et au développement, du doyen de la recherche et de la création, du doyen des études et d'un représentant du Bureau des relations internationales, pour décision finale d'octroi.

La sélection des projets s'effectue au mérite sur la base des critères d'évaluation dans le tableau 1.

Tableau 1. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Pointage
Qualité du projet <ul style="list-style-type: none">- Qualité scientifique du projet (problématique, objectifs, méthodologie, résultats attendus)- Arrimage entre la recherche et la formation aux cycles supérieurs- Arrimage clairement identifié avec au moins une des priorités de la Planification de la recherche stratégique 2020-2025- Pertinence des éléments du budget en lien avec les objectifs du projet.	30 points
Implication et encadrement d'étudiantes et étudiants internationaux à la maîtrise et au doctorat <ul style="list-style-type: none">- Stratégie d'attraction de nouvelles et nouveaux étudiants internationaux aux cycles supérieurs- Qualité de l'encadrement leur étant fourni- Intégration des étudiantes et étudiants aux réseaux de recherche internationaux pertinents au projet.	30 points
Qualité des équipes et du partenariat <ul style="list-style-type: none">- Présence d'un ou de plusieurs collaborateurs internationaux- Profil scientifique des chercheurs et des membres des équipes de l'UQTR et du ou des partenaires- Complémentarité démontrée des équipes autour du thème du projet.	10 points
Retombées internationales du projet et pérennité <ul style="list-style-type: none">- Caractère novateur et intégrant des enjeux internationaux (émergence ou développement d'un pôle de recherche, intégration dans des réseaux mondiaux de recherche, développement ou mise en valeur de cotutelles de thèse et de programmes de bédiplomation à la maîtrise, etc.)- Visibilité internationale (diffusion et communications des résultats et des retombées, copublication dans des revues internationales et dans des congrès mondiaux, etc.)- Sources de financement complémentaires potentielles identifiées pour le projet;- Perspectives de collaboration concrètes au terme de la subvention.	30 points
	100 points

La grille d'évaluation ne sera pas transmise aux demandeurs. En cas de refus du projet, des commentaires pourront être communiqués sur demande.

Modalités de dépôt

Faire parvenir **par courriel** à l'adresse appuis.bri@uqtr.ca tous les documents suivants, en format PDF :

- Formulaire de demande dûment rempli (quatre pages au maximum)
Le formulaire de demande sera signé par le membre du corps professoral responsable, ainsi que par la direction départementale ou de l'unité de recherche de l'UQTR concernée.
- Lettre d'engagement du membre du corps professoral responsable de la demande pour l'UQTR afin d'encadrer l'étudiante ou l'étudiant à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de son projet.
- Lettre d'appui de l'unité de recherche, du département ou de la faculté d'appartenance du collaborateur ou de la collaboratrice internationale principale.
- FACULTATIF : Lettre de motivation et CV de chaque étudiante ou étudiant pressenti pour bénéficier d'une bourse, *si disponibles à la date limite du concours. Ces documents pourraient être demandés à une date ultérieure le cas échéant.*

Échéanciers

Affichage du concours : 12 janvier 2023

Dépôt des dossiers : 13 mars 2023 à 16h

Annonce des résultats : 14 avril 2023

Gouvernance

Le programme est géré par le Bureau des relations internationales et le Décanat de la recherche et de la création, responsables de constituer un comité scientifique et un comité stratégique pour la sélection des projets à financer. Pour toute question à propos du programme, veuillez contacter Sylvain Pinet, conseiller en développement international, par courriel : sylvain.pinet@uqtr.ca.